

1^{ère} inscription en Doctorat
Année universitaire 2024-2025

La date limite des inscriptions est le 30 novembre 2024.

Pour vous inscrire en doctorat à l'Université PSL vous devez impérativement créer votre compte ADUM.

ADUM est le portail d'information, de services, de suivi et de communication choisi par PSL pour ces doctorants qui vous suivra pendant tout votre doctorat

1. Pour créer votre compte ADUM

- Cliquez ici : <http://www.adum.fr/index.pl?site=PSL>
- Définissez vos codes d'accès en entrant une adresse e-mail valide et un mot de passe

2. Pour créer votre profil ADUM

Complétez l'ensemble des rubriques en sauvegardant chaque étape : les onglets passent « au vert » :

Onglet « Coordonnées »

Renseignez comme adresse électronique principale votre adresse e-mail d'établissement de préparation de thèse (si vous en avez déjà une) et comme adresse électronique secondaire votre adresse e-mail personnelle

Onglet « CVEC » (Contribution Vie Étudiante et de Campus)

Vous devez obligatoirement obtenir, préalablement à votre inscription, **une attestation d'acquiescement de CVEC, par paiement ou exonération** sur le site de <https://cvec.etudiant.gouv.fr> - et déposer l'attestation de paiement ou d'exonération dans votre interface ADUM.

CVEC 2024-25 : 103 €

Onglet « Déroulement Doctorat »

Veuillez noter qu'un codirecteur de thèse doit impérativement être titulaire d'une HDR (habilitation à diriger des recherches). Dans le cas contraire, il s'agit d'un co-encadrant

Onglet « Convention individuelle de formation »

Renseignez toutes les sections du formulaire et validez avec l'aide de vos encadrants. Vous devez déposer votre CIF signée par toutes les parties

Onglet « Documents à joindre »

- Déposez votre photo d'identité (600x450, 50Ko max, format JPG) et votre CV (format PDF)
- Déposez **en fichier PDF** les éléments suivants au format « portrait » :
 - Copie de votre pièce d'identité valide (carte d'identité ou passeport)
 - Copie de votre diplôme permettant l'entrée en thèse si vous l'avez (ou une attestation de validation)
 - Le justificatif de financement de votre thèse (contrat de travail, bourse, etc.)
 - Une attestation de votre assurance responsabilité civile

3. Transmission de votre demande de première inscription

Une fois tous les onglets passés « au vert » :

- Cliquez sur « je finalise la procédure »
- Lisez attentivement les consentements aux différents règlements avant de les accepter en les cochant
- Cliquez sur « Transmission des données pour acceptation »

4. Que se passe-t-il ensuite

Votre directeur de thèse (DT), le directeur de centre et responsable de spécialité, votre Ecole Doctorale (ED) vérifient votre dossier pour le valider.

Lorsque votre dossier aura été validé, vous recevrez un e-mail vous invitant à procéder au paiement des droits d'inscription d'un montant de 391€ pour l'année universitaire 2024-2025¹.

Vous devrez vous rendre à nouveau dans votre espace personnel ADUM, cliquer sur l'onglet « paiement droits de scolarité » pour y déposer une attestation de paiement.

Votre dossier est ensuite vérifié par le service du doctorat.

Si tout est conforme vous recevez la confirmation de votre inscription et vous pouvez accéder directement à votre attestation de scolarité dans votre espace ADUM.

Attention, votre inscription en doctorat n'est effective que si vous êtes allés au bout de cette procédure.

5. Carte d'étudiant :

¹ Attention pour les doctorants en cotutelle ; l'établissement où vous devez régler les droits d'inscription est déterminé dans votre convention de cotutelle.



Une carte d'étudiant ISIC vous sera délivrée après finalisation de l'inscription. Les cartes sont commandées en groupe ce qui explique que vous ne receviez pas immédiatement votre carte.

Attention, depuis la rentrée 2023 nous n'éditions plus de carte physique. Vous recevrez directement un email à votre adresse mail @minesparis.psl.eu vous indiquant comment récupérer votre carte ISIC dématérialisée.